

La constitution

Voilà ce que cet amendement demande au gouvernement. Ce dernier peut tenter d'y faire obstacle en invoquant la procédure—en demandant à la présidence de le déclarer irrecevable pour une question de procédure—mais s'il s'agissait comme il le doit et s'il n'avait pas peur de l'opinion de la minorité, il devrait lui permettre de se faire entendre lorsque ce rapport reviendra à la Chambre.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence a entendu le député du Yukon trois fois pour une question de Règlement. Néanmoins, il est un aspect qu'aucun des députés qui ont pris la parole jusqu'ici n'a abordé, il s'agit des allusions aux usages de l'une ou l'autre Chambre. Une résolution de la Chambre qui semble donner des instructions en ce qui concerne les usages de l'autre endroit inquiète un peu la présidence. C'est une question sur laquelle elle va, j'en suis sûr, demander conseil.

Comme nous l'avons déjà dit, pour le moment, la présidence préfère réserver son jugement. Elle accorde la parole au député de Portage-Marquette (M. Mayer).

M. Mayer: Monsieur l'Orateur, j'ai un bref commentaire à faire. A mon avis, dans le système démocratique qui régit la Chambre, un des problèmes les plus difficiles et les plus délicats à résoudre, c'est la façon de traiter la minorité lorsque la majorité est au pouvoir. Si, par définition, nous représentons la minorité . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. La présidence a demandé aux députés de s'abstenir de commenter le rappel au Règlement à moins qu'ils aient quelque chose de très très important à dire. Avec la permission de la Chambre, la présidence voudrait que les intervenants continuent le débat général. Cela semble correspondre aux vœux des députés y compris le motionnaire de l'amendement. Avec la permission de la Chambre c'est ainsi que la présidence entend procéder.

Y a-t-il d'autres députés qui veulent commenter la motion dont la Chambre est saisie?

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Monsieur l'Orateur, tout comme le député du Yukon (M. Nielsen) . . .

Une voix: Trois d'affilée.

Une voix: Obstruction!

Une voix: Pourquoi les ministériels restent-ils muets?

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Carleton-Charlotte a la parole.

M. McCain: Monsieur l'Orateur, si on n'avait pas empêché ou découragé un autre député de prendre la parole dans le présent débat, je n'aurais pas le plaisir de pouvoir m'exprimer en ce moment-ci.

D'après moi, et je pense que la chose sera évidente à la suite de nombreuses interventions entendues au cours du débat, ceux-là même qui suivent si aveuglément la voie néfaste que leur trace le gouvernement, ont justement fait la preuve par

leurs propos, comme ils viennent de le faire, que le premier ministre (M. Trudeau) a eu peut-être raison de déclarer, dans un accès d'humeur, que les députés d'arrière-ban étaient des nullités. S'ils veulent prouver qu'ils ne sont pas des nullités, c'est le moment ou jamais.

Comme mes collègues l'ont fait voir à maintes reprises, nous avons entamé là un débat historique, auquel je participe comme à regret puisqu'il pose l'alternative suivante: ou bien nous confirmons le principe sur lequel le pays est fondé, ou bien nous amorçons sa destruction. Le projet de résolution à l'étude risque de chambarder l'évolution du pays comme rien n'a pu le faire jusqu'ici. J'ai la conviction que si cette résolution est adoptée dans sa forme actuelle, elle va apporter au fédéralisme tel qu'il existe depuis l'origine une modification qui risque de ne pas se révéler favorable.

Il n'est pas sans intérêt de parler un peu de la force manifestée depuis un siècle par le fédéralisme, parce que dans un débat historique il faut savoir accorder sa place à l'histoire. C'est bien le lieu ici d'examiner les précédents posés par les sages du passé, et d'ailleurs le gouvernement ne nous aurait pas présenté la motion à l'étude s'il avait tenu compte de ces précédents.

Ceux qui ont été à l'origine de la Confédération ont cherché d'abord le bien de la nation tout entière. Ces hommes ont écarté leurs divergences de vues pour mettre au point un projet d'union avantageux pour toutes les parties prenantes. Cet esprit de collaboration se manifeste merveilleusement dans un compte rendu paru dans le *St. John Morning Telegraph* du 9 septembre 1864, et dont voici le texte:

Le principal point développé par la délégation canadienne peut se résumer en quelques mots, que voici. La prospérité nationale exige trois éléments: le territoire, la population et le commerce. Nous avons les deux premiers, nous désirons votre avantage commercial. Nous avons le territoire, nous avons la population: nous vous les offrons. En retour, nous demandons un accès à l'océan: vos installations maritimes. Nous avons deux des conditions indispensables à la prospérité de notre pays, vous avez la troisième. Isolés et séparés, nous ne pourrions au mieux que progresser à pas de tortue. Unis et conjugués, nous avons ensemble les éléments du progrès commercial, social et politique.

Quoi de plus représentatif du Canada que cette dernière phrase, monsieur l'Orateur? Comme on avait l'esprit de collaboration! J'insiste sur les mots «isolés et séparés», nous ne pourrions que mieux que progresser à pas de tortue». Ensemble, nous avons tout ce qu'il faut pour progresser. Si nous avions accepté l'isolement à cette époque, c'est-à-dire la perpétuation des jalousies régionales et le refus du compromis, le Canada tel que nous le connaissons maintenant n'aurait jamais pu exister. Joseph Howe, l'un des principaux adversaires de la Confédération, reconnaissait la nécessité de s'entendre et de jouer franc jeu, puisqu'il disait:

Si l'on peut élaborer un projet d'union honnête et réalisable, qu'on l'imprime . . . et une fois que toutes les provinces l'auront bien examiné . . . elles appuieront sincèrement l'union. Si on leur soutire par la ruse ou par la force une chose à laquelle elles tiennent énormément, elles ne seront jamais satisfaites.